

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès Verbal
des délibérations du 23 septembre 2026
DEL-2026-104**Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 41
* de Représentés : 4
* de Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Maguy HOURTOLOU, M. Jean-Noël LUCIANI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Ange Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Patricia SOULLARD, Mme Sylvie SOULLARD.

OBJET : Concession de service public pour la gestion du service public de l'accueil de la petite enfance à Vescovato – Présentation et approbation du Rapport d'activité pour l'année 2025.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25 septembre 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2026. L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1411-1 relatif aux délégations de service public ;

VU le contrat de concession de service public en date du 1^{er} janvier 2026 conclu entre la collectivité et la SAS Enjeu Casinca, pour l'exploitation de la structure de l'accueil de la petite enfance à Vescovato ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

VU L'article 8 du contrat de concession disposant la remise annuelle d'un rapport d'activité par le délégataire ;

VU le rapport d'activité du délégataire pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le délégataire, a transmis à la collectivité son rapport d'activité portant sur l'année 2025, conformément aux obligations réglementaires et contractuelles ;

Considérant que ce rapport présente l'exécution du service, les données comptables, financières, d'exploitation, ainsi que les indicateurs de qualité et de fréquentation de l'accueil de la petite enfance au cours de l'exercice écoulé ;

Considérant que l'examen de ce document permet de s'assurer de la bonne marche du service public confié, du respect des engagements du cahier des charges et de l'adaptation de l'offre aux besoins des familles du territoire ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De prendre acte** de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2025 relatif à la concession de service public pour la gestion du service de l'accueil de la petite enfance, transmis par le délégataire.
- **D'approuver** ledit rapport d'activité pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document y afférent et à notifier la présente décision au délégataire.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI